2008-05448/

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Québec

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal

Un groupe de travail tripartite a été mis sur pied à l'initiative de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Montréal, le 25 octobre 2005. – Un groupe de travail tripartite constitué à la suggestion de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse se réunit depuis juin dernier à la recherche de solutions au problème de la judiciarisation découlant des contraventions émises à des personnes itinérantes à Montréal. Les deux autres parties de ce groupe de travail sont la Ville de Montréal (incluant le Service de police de la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal et l'arrondissement de Ville-Marie) et le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM).

Ce groupe de travail résulte d'une proposition avancée par la Commission à la suite d'une demande d'intervention qui lui avait été adressée par plus de 80 organismes regroupés dans l'*Opération Droits devant*. La proposition, acceptée par toutes les parties, impliquait que ce groupe de travail aurait une durée de 6 mois, avec évaluation de l'avancée des travaux après 3 mois.

Le groupe de travail, qui s'est réuni à 7 reprises depuis la mi-juin, s'est donné pour mandat de mieux documenter et de partager l'analyse de la situation des personnes en situation d'itinérance qui occupent l'espace public et de proposer des solutions acceptables à tous aux problèmes identifiés, notamment celui de la judiciarisation.

Les échanges d'informations et de documents depuis juin ont permis de partager un portrait plus global de la situation, portrait que chaque intervenant, dans son secteur particulier, ne possédait pas nécessairement et de préciser le contenu, la portée et les limites des interventions des différents organismes et institutions.

Le groupe de travail se concentrera dans la prochaine période sur la recherche de solutions effectives, durables et acceptables tant pour la Ville, l'arrondissement de Ville-Marie, le Service de police et la Société de transport de Montréal que pour les représentants du RAPSIM.

- 30 -

Source : M. Robert Sylvestre
(514) 873-5146 ou 1 800 361-6477, poste 253